

MAI 1999

n°8

édito

par Maurice THÉAUD

L'Assemblée Générale s'est tenue le 28 mai 1999 à ORANGE. Je tiens, au nom des membres du Groupement, à remercier la Société DELTA DÉCHETS / GRANGEON S.A. qui nous recevait à cette occasion ainsi que Mlle Marie-Laure GRANGEON pour l'aide qu'elle a bien voulu nous apporter afin d'organiser au mieux cette réunion.

Les adhérents ont eu l'opportunité de visiter le Centre d'Enfouissement Technique exploité par cette P.M.E. dans le respect des nouvelles normes européennes. Ils ont également été reçus par la Société NEXUS TECHNOLOGIES où ils ont pu visiter un centre de compostage de boues de stations d'épuration ainsi que leur site pilote (thermolyse).

10 nouvelles P.M.E. ont rejoint l'Association. Une présentation de chaque entreprise et de son activité a été faite auprès des autres adhérents (par leurs représentants pour ceux qui avaient pu se joindre à nous).

Je tiens, par ailleurs à remercier Monsieur MARIANI - Député Maire du Canton, les conseillers régionaux, les élus locaux, les personnalités et représentants d'organismes locaux d'avoir bien voulu répondre à notre invitation en participant au cocktail qui clôturait cette journée.

Le discours de clôture m'a permis d'insister sur la complexité des marchés publics mais aussi de rappeler que l'existence des P.M.E. est un avantage pour les



le journal des PME du déchet

GROUPEMENT NATIONAL DES P.M.E. DU DECHET ET DE L'ENVIRONNEMENT

Siège : Fahineuc - BP. 6 - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Tél. 02 99 09 52 96 - Fax 02 99 09 48 44

groupement@wanadoo.fr



Pendant l'Assemblée Générale

LA RÉUNION A ORANGE

- SÉCURITÉ page 2
- COMMISSIONS GARANTIES FINANCIÈRES page 2
- T. V. A. page 2
- ADEME page 3
- RÉUNIONS INTER-ENTREPRISES page 3
- SALON page 3
- INTERVENANTS EXTÉRIEURS page 3
- NEXUS TECHNOLOGIES page 3
- DELTA DÉCHETS page 4

collectivités car ainsi subsiste une concurrence relative dans le domaine des déchets. Elles ne se trouvent pas face à une situation de monopole comme elle existe actuellement dans d'autres secteurs.

Il faut noter, de plus, la présence de journalistes pendant nos débats. Ils ont ainsi pu constater la mobilisation des P.M.E. et retranscrire dans leurs articles l'avancée de nos travaux.

Lors de cette réunion, deux intervenants extérieurs avaient également été invités. Il s'agissait, en l'occurrence, de l'Observatoire des Collectivités Locales et d'Eco-Emballages. Chaque représentant a fait une présentation qui s'est suivie d'un débat.

Je tiens également à remercier M. MONEGER, président de la commission garanties financières pour le travail réalisé. Le Groupement, associé à l'UNED et au SNAD à la demande du Ministère de l'Environnement, a pu soumettre sa proposition à celui-ci. Les solutions des 3 représentants des exploitants de décharges ont été étudiées et le Ministère en a fait une synthèse sous la forme d'une circulaire en date du 23/04/99 qui a été transmise aux Préfectures pour application. La proposition faite par la Société GRAMONT a notamment été reprise dans celle-ci et permet aux entreprises d'avoir une solution de financement. Un problème demeure cependant. En effet, il est regrettable de constater la friolité voire le refus des banques ou des assurances quant à un engagement de leur part dans le processus et dans la fourniture du montant des garanties.

Le prochain dossier qui sera étudié et défendu par cette commission sera celui des 200 mètres. Les adhérents concernés ne manqueront pas d'être tenus informés de l'avancée des travaux.

LA REUNION A ORANGE

L'ESSENTIEL

SÉCURITÉ

Aujourd'hui, l'ingénieur sécurité ne fait plus partie du personnel du Groupement car, malgré les rappels auprès des adhérents, ceux-ci ne se sont pas manifestés et aucune mission ne pouvait lui être confiée.

Il est de nouveau rappelé que la vigilance est de mise au niveau de la sécurité car les conséquences d'un accident peuvent être très lourdes.

Nous rappelons que l'ingénieur sécurité du Groupement peut réaliser des audits relatifs à la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail. Des actions peuvent ensuite être menées en collaboration avec les demandeurs. Il peut aider les entreprises qui le souhaitent à se mettre aux normes et éventuellement les aider concernant la certification. De plus, ces actions rentrent dans le cadre de la formation continue.

Il faut également noter que plusieurs sociétés ont obtenu des aides non négligeables de certains organismes suite au travail associé du chef d'entreprise et de l'ingénieur.

Deux guides rédigés par les ingénieurs sécurité du Groupement sont à la disposition des entreprises :

- Guide législatif Hygiène et Sécurité
- Aides financières pour l'amélioration de la sécurité et des conditions du travail.

GARANTIES FINANCIÈRES

(Commission présidée par M. Jean MONEGER)

Une commission représentant l'ensemble des exploitants de décharges (Groupement

SNAD - UNED) a été créée à la demande du Ministère de l'Environnement afin de travailler sur le dossier et négocier le calcul ainsi que le montant des garanties financières. Trois propositions ont été soumises au Ministère qui, après étude, en a fait une synthèse et a fait paraître une circulaire le 23 avril 1999. Celle-ci a été transmise aux Préfets et fixe de nouvelles règles de calcul qui tiennent compte à la fois du retour d'expérience acquis depuis 1996 et des spécificités des petites installations.

Délai d'application : 14 juin 99. Toutes les installations de stockage de déchets, quelle que soit leur date d'autorisation, devront constituer des garanties financières.

Une autre difficulté liée à l'arrêté classe 2 est celle de la maîtrise des 200 mètres tout autour de la décharge. Il faut avouer que cela pose d'énormes problèmes pour l'exploitation des sites. La commission se réunira donc à nouveau afin de trouver une solution adéquate.

T.V.A.

L'instruction relative aux conditions d'application du taux réduit de la T.V.A. aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets a été communiquée aux adhérents lors de l'Assemblée.

ADEME

Un dossier de presse, communiqué par l'ADEME, relatif aux aides pouvant être allouées et les conditions d'attribution de celles-ci a été remis aux adhérents lors de l'Assemblée.

LA REUNION A ORANGE

L'ESSENTIEL

RÉUNIONS INTER-ENTREPRISES

Des réunions pourraient être organisées dès septembre prochain afin que les différents responsables de services des P.M.E. membres du Groupement puissent se rencontrer, échanger des idées, partager leurs expériences...

SALON

Assises des déchets ménagers et assimilés à AGEN
(23 et 24 juin 1999)
Stand n° 68

Les P.M.E. implantées en région sud-ouest seront présentes à cette manifestation comme l'an passé.

(Plus de 1800 visiteurs notamment des élus et des responsables techniques justifient la

présence du Groupement à ses Assises).

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

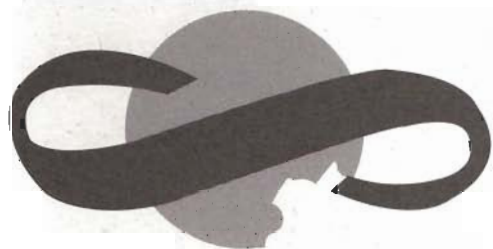
Observatoire des collectivités locales - M^{me} DIMINUTTO
Présentation des opérations de

collecte et de traitement des FFOM et déchets verts - évaluation des pratiques.

Eco-emballages - M. CONTANT
Présentation du dispositif et de l'avancement du programme ECO-emballages. ■



Discours de clôture par Melle GRANGEON entourée de MM. GRANGEON père et fils



NEXUS

Technologies

Tél. 04 90 24 44 13

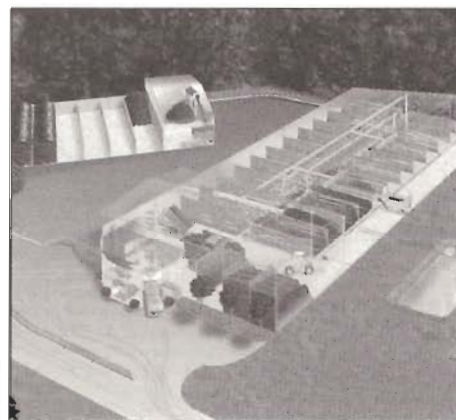
Fax 04 90 24 44 19

e-mail : p-pignat@nexus-tec.com

Site web : www.nexus-tec.com

13160 CHATEAURENARD

BIOSEC



Filière biologique

SOFTER



Thermolyse OM et DIB

HAASE

Equipements décharges



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À ORANGE

CEUX QUI NOUS ONT ACCUEILLIS

DELTA DÉCHETS

S.A. GRANGEON et FILS

L'action tout de suite pour préserver le futur

Siège social : Route de Jonquières - 84100 ORANGE

Tél. 04 90 34 80 43 - Fax 04 90 51 81 57 - E-mail : DELTA.déchets@wanadoo.fr



La société DELTA DÉCHETS située à Orange dans le Vaucluse est une entreprise familiale exerçant dans les services de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des déchets.

L'entreprise possède à Orange un Centre d'Enfouissement Technique exploité selon toutes les nouvelles normes européennes.

Créée en 1986, elle emploie aujourd'hui 30 personnes réparties dans le transport, la collecte des déchets et l'exploitation de son Centre d'Enfouissement.

DELTA DECHETS propose à ses clients de nombreuses prestations :

- La mise en place et le transport de bennes et de compacteurs à déchets de différentes capacités.
- La collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives auprès des communes ou des établissements industriels.
- La gestion de quais de transfert permettant le regroupement des déchets.
- L'installation et la gestion de déchetteries.
- Le tri des déchets recyclables et leur acheminement vers des centres de valorisation (centres de tri, aires de compostage).
- Le traitement des déchets industriels et urbains dans un centre d'enfouissement technique autorisé.



L'entreprise bénéficie des atouts d'une structure familiale soucieuse de rendre un service de qualité et de proximité.

Elle propose aux industriels et aux communes des réponses adaptées à leurs besoins en alliant rapidité d'exécution et respect de l'environnement par un traitement des déchets maîtrisé.